



COLLECTER LES BONNES PRATIQUES ET FAIRE ÉMERGER LES PROJETS DES COLLABORATEURS

Engagements référentiel enseigne responsable

ACTIONS	NIVEAUX	LES BONNES PRATIQUES MISES EN PLACE	LES PROJETS PROPOSÉS
Gouvernance			
Action 1 : Co-construire la politique RSE de l'enseigne avec toutes ses parties prenantes et maintenir le dialogue avec elles dans le temps.	1 2 3 4 5	○○○○○	
1.1. Animer les parties prenantes de l'enseigne.	○○○○○		
1.2. Adapter la politique de l'enseigne en matière de responsabilité sociale et la communiquer aux parties prenantes et évaluer le degré de satisfaction de ces parties prenantes au regard d'objectifs.	1 2 3 4 5	○○○○○	
1.3. Mener régulièrement et méthodiquement le dialogue de satisfaction des parties prenantes et évaluer le degré de satisfaction de ces parties prenantes au regard d'objectifs.	○○○○○		
Action 2 : Communiquer sur l'avancement des objectifs RSE grâce à un bilan communiqué des efforts entrepris par l'enseigne.	1 2 3 4 5	○○○○○	
1.4. Identifier et décrire, mesurer et discuter ses objectifs d'amélioration en matière de RSE.	○○○○○		
1.5. Encourager les personnes dirigeantes de responsabilité sociale des entreprises et faire un bilan communiqué des efforts durables et en encourageant leur participation aux prises de décision de l'organisation.	1 2 3 4 5	○○○○○	
1.6. Former les collaborateurs à tout les niveaux aux prises de décision de l'organisation.	○○○○○		
Action 3 : Impliquer les collaborateurs dans la politique RSE de l'enseigne via les formations aux enjeux de développement durable et en encourageant leur participation aux prises de décision de l'organisation.	1 2 3 4 5	○○○○○	
1.7. Former les collaborateurs à tout les niveaux aux enjeux de développement durable.	○○○○○		
1.8. Encourager les personnes dirigeantes de responsabilité sociale des entreprises et faire un bilan communiqué des efforts durables et en encourageant leur participation aux prises de décision de l'organisation.	1 2 3 4 5	○○○○○	
1.9. Former les collaborateurs à tout les niveaux aux enjeux de développement durable.	○○○○○		
Action 4 : Identifier les risques RSE de l'enseigne et mettre en place un plan de vigilance.	1 2 3 4 5	○○○○○	
1.10. Mettre en place un système documenté d'identification des risques et d'évaluation des risques en matière de responsabilité sociale.	○○○○○		
1.11. Assurer la mise en vigueur.			
Droits de l'Homme			
Action 5 : Supprimer toutes les formes de discrimination à l'embauche et au travail (race, age, sexe, origine, etc...).	1 2 3 4 5	○○○○○	
1.12. Promouvoir la diversité et l'égalité entre hommes et femmes.	○○○○○		
1.13. Favoriser l'emploi de personnes handicapées.	○○○○○		
Action 6 : Faire connaître et respecter les valeurs de la charte d'éthique de l'entreprise.	1 2 3 4 5	○○○○○	
1.14. Charte d'éthique d'entreprise.	○○○○○		
Les relations et conditions de travail			
Action 7 : Encourager la participation des salariés à la vie de l'entreprise.	1 2 3 4 5	○○○○○	
1.15. Emploi et relation employeur / employé.	○○○○○		
Action 8 : Promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs.	1 2 3 4 5	○○○○○	
1.16. Conditions de travail et protection sociale.	○○○○○		
1.17. Assurer la santé et la sécurité des collaborateurs.	1 2 3 4 5	○○○○○	
1.18. Assurer la formation et le développement professionnel des collaborateurs.	○○○○○		
L'environnement			
Action 19 : Identifier les impacts de l'activité de l'enseigne sur l'environnement (émissions, production de déchets, consommation des ressources naturelles, émissions, impacts, besoins, etc...).	1 2 3 4 5	○○○○○	
1.19. Identifier les impacts significatifs des activités de l'enseigne concernant la biodiversité.	○○○○○		
1.20. Identifier et suivre des sources de pollution environnementale.	1 2 3 4 5	○○○○○	
Action 21 : Réduire et gérer écologiquement tous les déchets et pollutions produits par l'entreprise en impliquant les collaborateurs et les partenaires industriels et commerciaux.	1 2 3 4 5	○○○○○	
1.21. Prévention de la pollution et usage durable des ressources.	○○○○○		
1.22. Prévention de la pollution et usage durable des ressources.	1 2 3 4 5	○○○○○	
Action 23 : Moderniser les infrastructures et adapter les industries afin de les rendre durables et de diminuer leur impact énergétique et environnemental.	1 2 3 4 5	○○○○○	
1.23. Aménagement et réduction de l'empreinte carbone de l'enseigne.	○○○○○		
Action 24 : Réduire l'empreinte numérique dans l'enseigne.	1 2 3 4 5	○○○○○	
1.24. Politique Numérique Responsable.	○○○○○		
Action 25 : Favoriser les modes de transport pour le transport de ses déplacements des collaborateurs.	1 2 3 4 5	○○○○○	
1.25. Impacts des déplacements et de leur	○○○○○		
Les loyautés des pratiques			
Action 26 : Entretenir des relations saines avec ses fournisseurs en respectant le code de bonne conduite et les droits de propriété.	1 2 3 4 5	○○○○○	
1.26. Respect des droits de propriété.	○○○○○		
1.27. Respect des droits de propriété. Pour respecter les droits de propriété industrielle, intellectuelle ou artistique.	1 2 3 4 5	○○○○○	
Action 28 : Promouvoir une industrialisation durable qui prévoit à terme en formant les auteurs des achats et en encourageant les fournisseurs à progresser en RSE.	1 2 3 4 5	○○○○○	
1.28. Promotion de la responsabilité sociale dans la chaîne de valeur, accompagnement des fournisseurs de matières premières.	○○○○○		
1.29. Promotion de la responsabilité sociale dans la chaîne de valeur, institution de temps d'échanges avec les parties prenantes.	1 2 3 4 5	○○○○○	
1.30. Promotion de la responsabilité sociale dans la chaîne de valeur. Plus d'Action Durables.	○○○○○		
Action 31 : Intégrer des critères sociaux et environnementaux dans les contrats d'achats gérés par l'enseigne et auditer la chaîne de valeur pour évaluer le respect de ces critères.	1 2 3 4 5	○○○○○	
1.31. Brigitte des critères sociaux et environnementaux dans les contrats d'achats gérés par l'enseigne et auditer la chaîne de valeur pour évaluer le respect de ces critères.	○○○○○		
1.32. Brigitte des critères sociaux et environnementaux dans les contrats d'achats gérés par l'enseigne et auditer la chaîne de valeur pour évaluer le respect de ces critères.	1 2 3 4 5	○○○○○	
1.33. Lire et suivre le travail déj	○○○○○		
Les questions relatives aux consommateurs			
Action 34 : Promouvoir une communication et un usage responsable des produits et des services commerciaux par la sensibilisation auprès des clients et une communication axée sur les aspects environnementaux et sociaux des produits et services.	1 2 3 4 5	○○○○○	
1.34. Pratiques équitables en matière de commercialisation, d'informations et de conseils.	○○○○○		
1.35. Informer les clients des principes importants.	1 2 3 4 5	○○○○○	
1.36. Consommation durable.	○○○○○		
1.37. Education et sensibilisation.	1 2 3 4 5	○○○○○	
1.38. Consommation durable.	○○○○○		
Action 39 : Prendre en compte les différentes types de handicaps dans l'accès/le droit des personnes de vivre.	1 2 3 4 5	○○○○○	
1.39. Accès aux services essentiels.	○○○○○		
Action 40 : Assurer la sécurité des consommateurs dans l'usage des produits et services ainsi que dans l'utilisation de leurs données.	1 2 3 4 5	○○○○○	
1.40. Assurer la sécurité des consommateurs.	○○○○○		
1.41. Promouvoir des Avis et de la vie privée.	1 2 3 4 5	○○○○○	
Action 42 : Entretenir des relations saines avec ses clients en mettant à leur disposition un service de résolution des réclamations et des litiges.	1 2 3 4 5	○○○○○	
1.42. Gestion de la relation client et de la réclamation.	○○○○○		
1.43. Atténuation des litiges et mesure de la satisfaction.	1 2 3 4 5	○○○○○	
Les questions relatives aux consommateurs			
Action 44 : Développer les partenariats avec les collectivités et les associations locales permettant de sensibiliser le public aux enjeux sociaux.	1 2 3 4 5	○○○○○	
1.44. Encourager et développer les partenariats locaux.	○○○○○		
Action 45 : Favoriser l'engagement des collaborateurs dans des actions de bénévolat en allouant un budget pour les initiatives citoyennes et la recherche de compétences.	1 2 3 4 5	○○○○○	
1.45. Invoquer dans le volontariat.	○○○○○		
1.46. Encourager l'engagement social des collaborateurs via le bénévolat et la recherche de compétences.	1 2 3 4 5	○○○○○	
1.47. Budget dédié au bénévolat et la recherche de compétences.	○○○○○		

CE DOCUMENT EST LA PROPRIÉTÉ DU COLLECTIF GOUVERNANCE RSE*. IL NE PEUT ÊTRE UTILISÉ OU REPRODUIT SANS AUTORISATION écrite du CCP.

LA DÉMARCHE ENSEIGNE RESPONSABLE

LES RÉSULTATS DE VOTRE ÉVALUATION

Des résultats articulés autour des 7 champs d'actions de l'ISO 26000 (norme internationale de la RSE) associés aux 7 piliers du Référentiel Enseigne Responsable.

ENSEMBLE POUR LA TRANSFORMATION DU COMMERCE

NOTE GLOBALE/5

Gouvernance **NOTE/5**

Droits de l'Homme **NOTE/5**

Conditions de travail **NOTE/5**

Environnement **NOTE/5**

Loyauté des pratiques **NOTE/5**

Questions relatives aux Consommateurs **NOTE/5**

Communautés et développement local **NOTE/5**

Ce document partagé permet d'afficher la note de chaque niveau de chacun des engagements classés suivant les 7 champs d'actions. Chaque manager ou responsable de services, identifie les bonnes pratiques mises en place afin de les partager et propose un ou plusieurs projets afin de réévaluer et faire progresser.